

LA BERCE DU CAUCASE,

une indésirable envahissante en Chaudière-Appalaches

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante introduite au Québec il y a plusieurs années en tant que plante ornementale.



Où retrouve-t-on la berce du Caucase ?

La berce du Caucase se retrouve maintenant de l'Outaouais au Bas-Saint-Laurent, en passant par le Saguenay. Elle pousse le long des cours d'eau, en bordure des routes, dans les fossés de drainage routier, sur les terres en friches et dans les sous-bois.



Risques pour l'humain

Au contact avec la peau, la sève de la berce du Caucase peut provoquer des lésions cutanées importantes qui peuvent s'apparenter à des brûlures de second degré (dermatites sévères). Cela est dû au fait que la sève contient des photophytotoxines (furanocoumarines), soit des toxines qui sont activées par la lumière du soleil. La peau perd alors son immunité naturelle aux rayons UV, provoquant ainsi des brûlures.

En cas d'exposition à la sève de la berce du Caucase, éliminez le plus rapidement possible la sève à l'aide d'un papier absorbant, tout en évitant de la répandre davantage. Lavez ensuite avec du savon et rincez abondamment avec de l'eau l'endroit touché.

Couvrez les zones atteintes afin d'éviter toute exposition à la lumière du soleil pour une durée minimale de 48 heures. Changez de vêtement et lavez-les seuls afin d'éviter toute contamination croisée de vos autres vêtements.

Dans le cas où vos yeux sont atteints, rincez abondamment à l'eau vive pendant au moins dix minutes puis portez des lunettes de soleil sombres afin de réduire l'exposition à la lumière.

Comment l'éliminer ?

Nous vous conseillons de ne pas tenter d'arracher la berce du Caucase par vous-même, car cela pourrait vous occasionner des brûlures. Contactez plutôt les gens de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase. Les intervenants sont formés et équipés pour pouvoir procéder à ce genre de travaux sans risque de brûlure. En effet, un équipement de protection est nécessaire pour traiter sans danger la berce du Caucase.

Dans la plupart des cas, l'arrachage suffit à éliminer un plant de berce du Caucase. La racine des plants matures doit être sectionnée à environ 20 cm sous la surface du sol. Si les fleurs ou les graines sont présentes, les ombelles doivent être préalablement coupées et mises dans un sac-poubelle pour être jetées. Cela permet d'éviter la propagation des graines sur le site et de créer ainsi une banque de graines dans le sol. Il est à noter que les fleurs peuvent continuer à se développer en graines, même une fois la tige coupée. D'où l'importance de couper les ombelles de fleurs et de les éliminer. Le reste de la plante peut être laissé sur place sans risque de reprise du plant.

Les pesticides sont utilisés dans de rares cas. L'épandage doit se faire à un moment particulier de la croissance de la plante pour être efficace. De plus, diverses normes doivent être respectées, particulièrement en milieu riverain.

SIGNALEZ LA BERCE DU CAUCASE

T 581 224-6671

Si vous croyez avoir trouvé de la berce du Caucase, contactez les responsables de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches à l'aide de l'un des trois moyens suivants :

- ◆ Le formulaire de signalement en ligne : bercecaucase.com/signalement
- ◆ L'application pour cellulaire ou tablette **Ubiquit'eau** ;
- ◆ Par téléphone au **581 224-6671**.

Aussi, notez de façon détaillée le lieu et si possible, prenez quelques photos pour les envoyer aux responsables, ce qui permettra une confirmation rapide de l'espèce.



Reconnaître la berce du Caucase et la différencier des autres espèces semblables

La berce du Caucase peut atteindre 5 mètres de hauteur. Il s'agit d'une plante pluriannuelle dont le cycle de vie est d'environ 3 ans.

Pour bien l'identifier, on peut se fier à :

- ◆ Ses fleurs en ombelle dont le diamètre peut dépasser les 50 cm ;
- ◆ Sa tige creuse, cannelée et rigide pouvant atteindre 10 cm de diamètre et caractérisée par des taches pourpres éparses et des poils blancs rudes ;
- ◆ Ses feuilles composées de 1 à 3 folioles profondément découpées et légèrement dentelées.

D'autres espèces présentes en Chaudière-Appalaches peuvent être confondues avec la berce du Caucase : l'angélique pourpre, le panais sauvage et la berce laineuse (*Heracleum maximum*). Cette dernière peut également provoquer des dermatites, mais celles-ci sont moins importantes que celles provoquées par la berce du Caucase. Pour différencier la berce laineuse de la berce du Caucase :

- ◆ La taille de la berce laineuse n'excède pas les 3 mètres alors que la berce du Caucase peut atteindre les 5 mètres.
- ◆ La feuille de la berce du Caucase est immense, profondément découpée et son dessous a peu de poils. Celle de la berce laineuse est nettement plus petite, moins découpée, moins dentelée et son dessous est couvert de nombreux petits poils blancs.
- ◆ La tige de la berce du Caucase est parsemée de taches pourpres et de quelques poils en crochets, alors que la tige de la berce laineuse a rarement des taches pourpres et est très poilue.



Pour plus d'informations sur la berce du Caucase, visitez le bercecaucase.com/info.



**Offensive régionale
de lutte à la berce
du Caucase**

Un projet des organismes de bassins versants
de la Chaudière-Appalaches



Québec